

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CLERE LES PINS - COMMUNE

Séance du vendredi 04 septembre 2026

Délibération N° DE_044_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 31/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre septembre deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Antoine PINARD.

Présents : Antoine PINARD, Lydie JARRIGE, Thierry GARRIDO, Karine DETANDT, Charlie LAIZE, Céline BELSOEUR, Clément NOYON, Benjamin PLAT, Sandra MOREL, Annabelle PINAULT, Pascale DELAUNAY, Patrick GUIET, Anthony PESLIER

Représentés :

Absents et Excusés : Catherine CORDEIRO, Benoit BAROT

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Thierry GARRIDO est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative 2/2026 Chapitre 042

Le chapitre 042 en dépense de fonctionnement ne correspond pas au chapitre 040 en recette d'investissement, il y a un écart de 20 € à la suite de la DM n°1.

Il convient donc de prendre une décision modificative pour rectifier de 20 € le chapitre 042. Il faut que les chapitres 042 et 040 soient à 10 973.41 €.

Au chapitre 042 est inscrit le montant de 10 993.41 €

Au chapitre 040 est inscrit le montant de 10 973.41 €

La décision modificative est:

Chapitre 042, compte 681 : -20 €

Chapitre 011, compte 615221 : + 20 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

DE_044_2026

Envoyé en préfecture le 11/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 037-213700818-20260904-DE_044_2026-DE

Antoine PINARD
Président de séance



Thierry GARRIDO
Secrétaire de séance

